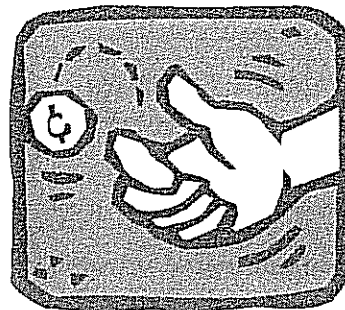




**Rapport de la Commission des Finances concernant
le préavis n° 67/05**

**Demande d'octroi d'un crédit d'étude de
Fr. 105'600.- dans le but d'élaborer un choix de
variantes, un projet détaillé des travaux à effectuer et
déterminer le chiffrage sur la base de soumissions
rentrées de l'ensemble des travaux liés à la
rénovation et à l'entretien du collège et de la salle de
gymnastique du complexe de la Chavanne.**



Composition Commission des Finances	
Eric Loup	Président, rapporteur
Orlando Masiello	Membre
Pierre-André Duvanel	Membre
Jean-Jacques Guignard	Membre

Dates des réunions
21 novembre 2005
05 décembre 2005
06 décembre 2005

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Préambule

Nous remercions Monsieur le Conseiller municipal José Rohrer pour les informations qu'il nous a fournies.

2. Commentaires de la Commission

2.1 Commentaire préliminaire

Avec le peu de temps à disposition de la commission (par la remise tardive du préavis et des agendas chargés des membres), nous regrettons que notre rapport ne soit pas plus complet et prions nos collègues conseillers de nous en excuser.

2.2 Marchés publics

On constate avec bonheur que la dépense proposée ne rentre pas dans le cadre de la Loi sur les Marchés Publics (obligatoire dès CHF 100'000.- !). L'habilité du mandataire est à relever, surtout lorsqu'on se rappelle son attachement au respect de cette loi lors des discussions de notre Conseil concernant les préavis liés aux travaux de la Maison villageoise. Nous souhaitons que la Municipalité fasse preuve d'autant d'habilité lorsqu'il faudra négocier les honoraires d'architectes nécessaires à l'exécution des travaux, eux soumis à la loi puisque dépassant la somme de 1 million !

2.3 Aspect technique

La commission se pose la question, entre autre, de la dépense prévue de CHF 219'000.- (point 5.1 du préavis) relative au changement des fenêtres de la salle de gymnastique. Le préavis en effet précise au point 1 que les fenêtres ont été remplacées en 2002 ! Il convient donc de s'assurer que chaque dépense soit justifiée.

3. Situation financière

3.1 Répercussion des investissements sur le coût par élève

Le point 5.7 du préavis nous fait repenser aux discussions liées à la répercussion des coûts de construction du nouveau collège. La commission suggère ainsi à notre Municipalité d'intégrer la problématique des loyers des classes des « anciens collèges » aux discussions avec les communes partenaires. En effet, il serait logique et surtout juste que le coût de l'élève soit calculé selon les coûts effectifs augmentés des amortissements légaux. Ainsi, les travaux d'entretien et de rénovation seraient supportés par tous les utilisateurs et donc les communes envoyant leurs enfants dans un autre village.

3.2 Impact sur le taux d'impôt

En fonction du paragraphe précédent et en relation avec les années et expériences passées, il est difficile d'affirmer que deux points d'impôts seraient nécessaires pour financer cette dépense.

3.3 Utilisation des fonds de réserve

Toujours en fonction du paragraphe 3.1 ci-dessous, l'utilisation des fonds de réserve ne serait pas judicieuse. En effet, afin de pouvoir présenter une « facture » aux autres communes partenaires, les coûts totaux ressortant des comptes annuels devraient être pris en compte, donc l'investissement total devrait être porté à l'actif du bilan.

Nous préconisons, comme la Municipalité, d'attendre la fin des travaux et des discussions avec les communes partenaires pour déterminer le mode de comptabilisation de cet investissement.

4. Amendements

La commission n'a pas d'amendement à formuler

5. Conclusions

La Commission des finances vous propose d'accepter le préavis 67-05 tel que présenté et demande à la Municipalité de tenir compte des souhaits exprimés dans ce rapport.

Cugy, le 06 décembre 2005

Eric Loup
Président, rapporteur

Orlando Masiello

Pierre-André Duvanel

Jean-Jacques Guignard